

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, 4e étage, Québec (Québec) G1R 4X6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9172-2074 Québec Inc. 46 Route de la Tortue L'Islet (Québec) G0R1X0	Augmentation de la capacité du permis de bar et augmentation de la capacité de la terrasse. Augmentation de la capacité du restaurant avec l'autorisation spectacles sans nudités et l'option traiteur.	AUBERGE DES GLACIS 46 Route de la Tortue L'Islet (Québec) G0R1X0 Dossier : 690941